



## Compte Administratif 2020

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 reprend les décisions budgétaires suivantes :

- Vote du budget Primitif 2020 : 20 janvier 2020 avec reprise anticipée du résultat 2019
- Vote de la décision modificative n°1 : 6 juillet 2020
- Vote de la décision modificative n°2 : 7 décembre 2020

### L'EXECUTION DU BUDGET

## Résultat de l'exercice

Le résultat du compte administratif 2020 est conforme au résultat du compte de gestion 2020.

Le résultat de clôture de 2020 prend en compte la situation financière au 31 décembre de l'année précédente. Il s'établit à 3 719 221,54 €.

Le résultat de l'exercice quant à lui correspond aux recettes moins les dépenses (fonctionnement et investissement) sur la seule année 2020.

Le résultat de clôture de la section fonctionnement est excédentaire (4 076 214,88 €), celui de la section investissement est déficitaire (-356 993,51 €).

On constate cette année un excédent de fonctionnement exceptionnel qui est dû essentiellement à une vente de terrains et à la revalorisation des valeurs locatives. Ces deux points sont abordés plus en détails dans la présentation des sections par chapitre.

Une part du résultat excédentaire de fonctionnement est transférée à la section d'investissement afin de couvrir son déficit (restes à réaliser compris).

Les restes à réaliser de l'exercice correspondent aux dépenses et recettes d'investissement, engagées sur l'exercice 2020 mais liquidés sur un exercice ultérieur. Ils s'élèvent à 722 032,62 € en dépenses et 214 300 € en recettes.

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Fonctionnement</b>	3 612 209 €	778 138 €	1 242 145 €	4 076 215 €
<b>Investissement</b>	-201 441 €	0 €	-155 552 €	-356 993 €
<b>Total</b>	3 410 767 €	778 138 €	1 086 592 €	3 719 222 €

## Réalisations de la section fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent l'ensemble des dépenses annuelles et récurrentes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

On constate une exécution des dépenses de fonctionnement de 95%, hors virement vers la section d'investissement (autofinancement qui ne se réalise pas comptablement), soient 4 961 450 € (hors cession).

Elles se présentent de la façon suivante :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 4 449 450 €
- Dépenses d'ordre\* : 512 000 €

Elles sont regroupées de la façon suivante :

- Les charges de personnel (chapitre 012) représentant : 61% des dépenses de réelles de fonctionnement (DRF),
- Les dépenses courantes (chapitres 011, 014, 65) représentant 35% des DRF,
- Les « autres dépenses » constituées des charges financières, des amortissements et des provisions (chapitres 66 et 042 - hors cession).

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en chapitres :

- ❖ *Chapitre 011 – Charges à caractère général*  
2019 : 1 111 025 € – 2020 : 1 015 011 € :

Sont comptabilisées dans ce chapitre les fluides, les fournitures et petits équipements, les prestations de services.

Le contexte sanitaire n'a pas permis la réalisation d'un certain nombre de prestations. Les services de transport et restauration scolaire ont été moins sollicités, les programmations culturelles annulées, etc. Une diminution de 96 K€ par rapport à l'année précédente est donc enregistrée.

---

#### **\*Les écritures d'ordre**

*Il s'agit d'écritures comptables qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement. Ce sont des écritures d'ordre budgétaire.*

*Par exemple, les chapitres 042 et 040 vont transférer les dépenses d'amortissement en recettes d'investissement. Les chapitres 041 et 042 comptabilisent les écritures relatives aux cessions, à la fois en fonctionnement et en investissement.*

❖ *Chapitre 012 – Charges de personnel*  
2019 : 2 724 031 € – 2020 : 2 716 255 €

Les charges de personnel sont constituées des rémunérations et des charges (dont les assurances statutaires).

Lors de cette année très particulière, en raison du covid, il est à noter :

- Le salaire des agents contractuels, comme les animateurs de restauration scolaire ou de l'accueil de loisirs, a été maintenu lors du 1<sup>er</sup> confinement ;
- Une partie des recrutements liés au fonctionnement de l'accueil de loisirs et du périscolaire n'ont pas été réalisés du fait de la fermeture (partielle ou totale) des structures imposées par le covid à la rentrée de septembre 2020.

C'est ce qui explique que la masse salariale est en légère diminution en 2020.

L'effectif au 31 décembre 2020 enregistre 107 agents payés par la ville.

❖ *Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes*  
2019 : 474 200 € – 2020 : 518 806 €

L'essentiel des charges de ce chapitre est constitué par la subvention d'équilibre de 335 K€ versée au CCAS, à laquelle s'ajoutent :

- Les subventions versées aux associations pour 40K€, les indemnités de fonction des élus : 94K€
- Les créances admises en non-valeur ou éteintes : 28K€
- Les participations et versements à divers organismes ou services (Parc Naturel Régional de Chartreuse, Entente Départementale -démoustication-, CCAS - concessions cimetières-, Ville de La Tronche -Etat Civil-) : 22 K€.

Ce chapitre est indirectement impacté par les subventions que la Caisse d'Allocations familiales alloue au CCAS. Ces aides calculées sur les heures réellement consommées sont directement touchées par la fermeture du multi-accueil durant les périodes de confinement. La ville doit absorber le déséquilibre subi par le budget du CCAS.

❖ *Chapitre 66 – Charges financières*  
2019 : 159 124 € – 2020 : 155 442 €

Ce chapitre indique le paiement des intérêts de la dette de la commune.

Aucun emprunt n'ayant été contracté depuis 2010, ce chapitre est en constante diminution.

❖ *Chapitre 014 – Atténuation de produits*  
2019 : 43 594 € – 2020 : 43 937 €

Il s'agit du paiement du Fonds de Péréquation InterCommunal (FPIC).

Le principe du FPIC est d'établir une solidarité entre intercommunalités riches et intercommunalités pauvres par un mécanisme de prélèvement et de redistribution entre collectivités.

La Métropole grenobloise est considérée comme une intercommunalité riche, qui verse au fonds de péréquation. Le FPIC s'est toutefois stabilisé depuis 2018.

❖ *Chapitre 042 – Amortissements*  
2019 : 661 124 € – 2020 : 512 000 €

La diminution de 149 K€ de la ligne amortissements s'explique par un travail important de reprise des amortissements qui avait été initialisé en 2015, à la demande du trésorier, et s'est terminé en 2019.

Le montant des amortissements inscrit aux dépenses de fonctionnement se retrouve également en recettes d'investissement (cf chapitre 040). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne donne lieu à aucun décaissement ni encaissement.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, réelles et d'ordre confondues mais hors cessions, réalisées en 2020 s'élèvent 6 169 744,35 € (avec cession 6 360 969,26 €).

❖ *Chapitre 70 - Produits des services*  
2019 : 283 167 € – 2020 : 208 513,03 €

Ce chapitre correspond essentiellement aux recettes de facturation des différents services rendus aux administrés (restauration et transport scolaires, accueil de loisirs, spectacles). On constate une diminution de près de 75 K€ de ces recettes, du fait du contexte sanitaire. Ces recettes sont, par ailleurs, liées aux dépenses.

Ce chapitre représente cette année 3% des recettes réelles de fonctionnement.

❖ *Chapitre 73 - Impôts et taxes*  
2019 : 4 886 627 € – 2020 : 5 090 285 €

Les impôts et les taxes sont les principales recettes réelles de la section fonctionnement (plus de 80%).

Dans le cadre de la réforme fiscale, la taxe d'habitation (TH) a été supprimée pour 80% des contribuables. Toutefois la perte de cette recette a été compensée à l'euro près par l'Etat.

Bien que la commune n'ait pas modifié ses taux d'imposition, on observe une très nette augmentation (+ 200 K€) due à la campagne de revalorisation des valeurs locatives menée par les services des impôts.

L'activité des transactions immobilières est en baisse par rapport à 2019 mais reste encore très dynamique sur la commune. Elle impacte la ligne des taxes additionnelles aux droits de mutation et taxes de publicité foncière qui s'élève à 230 K€ cette année 2020 contre 250 K€ en 2019. Cette recette est bien supérieure aux prévisions et reste difficile à estimer.

❖ *Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations*  
2019 : 740 287 € – 2020 : 694 708 €

Ce chapitre représentant plus de 11% des recettes de fonctionnement de la ville. Il est composé principalement des concours de l'Etat (dotation forfaitaire et dotation de

solidarité rurale) ainsi que des aides allouées par d'autres collectivités territoriales (Région, Métropole) et d'autres organismes divers telle que la Caisse d'Allocation Familiales.

Ce chapitre est également abondé par le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (depuis la réforme de la fiscalité locale de 2011) et des dotations de compensation d'exonérations de l'État, qui sont versées aux communes pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxes d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

❖ *Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante*  
2019 : 23 585 € – 2020 : 24 565 €

Cet article comptabilise les produits issus de la gestion du domaine productif de la ville comme les loyers de la poste, des logements de fonction, les locations de salles et les redevances des diverses concessions (Vicat, cimetières, etc...).

❖ *Chapitre 013 - Atténuations de charges*  
2019 : 20 517 € – 2020 : 107 570 €

Les atténuations de charges regroupent les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour accident du travail ou maternité. Une augmentation significative est constatée cette année.

❖ *Chapitre 77 – Produits exceptionnels*  
2019 : 45 580 € – 2020 : 193 568 €

Ce chapitre concerne les produits dits « exceptionnels ». Ce caractère exceptionnel rend la comparaison d'un exercice à l'autre sans intérêt. Il enregistre cette année les produits de cession (vente de propriétés reçues en legs) qui explique à eux seuls l'augmentation de 148 K€, des remboursements d'assurance, des pénalités de retard de livraison, etc.

❖ *Chapitre 76 – Produits financiers*  
2019 : 53 157 € – 2020 : 41 160 €

Ce chapitre concerne les recettes provenant du dispositif de la dette récupérable (intérêts) conclu avec la Métropole lors du transfert de la compétence voirie. Pour rappel, la part des emprunts affectée à cette compétence ne pouvant être isolée, il a été proposé aux communes, afin de garantir la neutralité des transferts, un mécanisme de prise en compte de ces financements passés, sous la forme d'un remboursement par la Métropole d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans. Ce remboursement diminue progressivement pour s'éteindre en 2029. Il comptabilise également les intérêts d'emprunt en faveur de la ville.

## Réalisations de la section investissement

Pour une comparaison cohérente des exercices 2019 et 2020, les montant des écritures de régularisation, identique en dépenses et recettes et des cessions, sont retranchés de l'analyse qui suit.

### En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 totalisent 2 535 529,21 € (hors cessions). Elles se présentent de la façon suivante :

- Dépenses réelles d'investissement : 2 533 186 €
- Dépenses d'ordre\* : 2 315 €

❖ *Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées*  
 2019 : 36 235 € – 2020 : 33 905 €

Il s'agit du versement de l'attribution de compensation (AC) versée à Grenoble Alpes Métropole à la suite du transfert des compétences GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations -, ouvrages d'art et emploi et insertion. Ce chapitre n'a pas diminué mais le montant 2019 enregistrait un reste à réaliser de 2018 pour le montant des ouvrages GEMAPI non appelé sur 2018.

❖ *Chapitres 20, 21 et 23 - Opérations d'équipement*  
*Les opérations d'équipement regroupent les immobilisations incorporelles, corporelles et immobilisations en cours.*  
 2019 : 2 033 150 € – 2020 : 2 024 397 €

Ces dépenses d'investissement sont votées par opération hormis les Attributions de Compensation.

Les opérations réalisées se présentent de la façon suivante :

N°	Opérations d'équipement	BP + DM 2020	CA 2020	**Restes à réaliser
	AC investissement	73 934 €	33 905 €	
1001	Mairie	67 568 €	11 995 €	55 541 €
1003/4	Ecoles élémentaires et maternelles	35 034 €	21 284 €	4 996 €
1005	Bâtiments communaux	136 599 €	113 305 €	22 777 €
1010	Eclairage public	38 456 €	34 794 €	3 660 €
1014	Acquisitions diverses	306 439 €	256 978 €	21 521 €
1017	Gymnase PMF	21 150 €	15 562 €	
1021	Maison des Moais	8 211 €	2 675 €	3 495 €
1027	Cimetières	96 192 €	85 056 €	2 798 €
1031	Sécurisation du Néron	42 588 €	27 613 €	12 498 €
1035	Multi accueil	19 684 €	16 445 €	1 222 €
1037	Pique Pierre	2 251 €		2 251 €
1043	Place Pierre Mendès France	235 146 €	129 661 €	
1048	Village	335 990 €	237 706 €	71 359 €
1051	Ecoles Néron	592 €		592 €

1054	Lachal	1 514 218 €	1 035 093 €	479 125 €
1055	Embellissement	134 916 €	36 228 €	40 199 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 068 968 €</b>	<b>2 058 302 €</b>	<b>722 033 €</b>

\*\* Dépenses contractées et engagées sur 2020. Elles seront réalisées et facturées en 2021.

Les dépenses d'investissement restent stables et conformes aux prévisions budgétaires. Le taux de réalisation est de 90,59% dont restes à réaliser.

L'essentiel des dépenses se répartit comme suit :

❖ *1005 – Bâtiments communaux*

Ces dépenses concernent le rafraichissement du multi accueil et de la cantine PMF.

❖ *1014 – Acquisitions diverses*

Ces dépenses regroupent le renouvellement du parc de véhicules et de l'outillage, de l'informatique, de l'entretien d'équipement du patrimoine de la commune, l'entretien et le développement de la vidéosurveillance, l'équipement de la police municipale.

❖ *1027 – Cimetière*

Il s'agit du financement de la fin des travaux du cimetière de la Buisserate qui a fait l'objet de travaux d'aménagements paysagers : terrassements, plantations, engazonnement, circulations piétonnes et carrossables, mise en place de mobilier, etc) et des travaux de reprises de concessions dans les deux cimetières.

❖ *1043 – Place Pierre Mendès France*

Il s'agit du solde des travaux de réaménagement et d'embellissement des rues du Petit Lac et de la Maladière par fonds de concours versés à Grenoble Alpes Métropole.

❖ *1048 – Village*

Ces dépenses ont financé le solde des travaux des écoles du village et la mise en conformité de l'église du village.

❖ *1054 – Lachal*

Il s'agit des travaux de réaménagement de l'école Lachal en accueil de Loisirs.

❖ *1055 – Embellissement*

Les dépenses d'embellissement concernent les aménagements des espaces urbains tels que la pergola devant les écoles Badinter, la mise en sécurité de sentiers forestier, les diverses plantations, etc.

❖ *Chapitres 16 – Emprunts et dettes assimilées*  
 2019 : 547 861 € – 2020 : 474 884 €

Les dépenses financières concernent uniquement les remboursements du capital de la dette.

### En recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées en 2020 totalisent 3 227 215 €. Elles se présentent de la façon suivante :

- Recettes réelles d'investissement : 2 566 090 €
- Recettes d'ordre\* : 661 124 €

❖ *Chapitre 10 – Dotations et fonds propres*  
 2019 : 409 250 € – 2020 : 413 730€

Ce chapitre comptabilise le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Le FCTVA est une compensation de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement réalisées l'année précédente.

En diminution par rapport à 2019, le FCTVA est compensé par une régularisation de la taxe d'aménagement (TA).

Pour mémoire, la TA avait été transférée à Grenoble Alpes Métropole en 2015. En 2020, une part de cette taxe a été reversée aux communes tenant compte d'un rattrapage depuis 2015.

❖ *Chapitre 13 – Subventions d'équipement*  
 2019 : 332 422 € \* – 2020 : 346 895 €

*\*hors écritures de régularisation identique en dépenses et recettes*

Ces subventions d'investissement permettent de financer en partie les importants projets d'investissement. Ils sont perçus par acompte et solde selon les programmations définies par les financeurs et sur justificatifs d'avancement des projets financés. Elles peuvent ainsi s'étaler sur plusieurs exercices.

En 2020 les subventions reçues se présentent de la façon suivante :

Libellé	Subventions cumulées Au 31/12/2019	Subventions 2020	Subventions Restant à percevoir
Accueil de loisirs Lachal - Département		65 476 €	280 844 €
Accueil de loisirs Lachal - Etat		140 742 €	59 258 €
Accueil de loisirs Lachal - CAF			303 500 €
Accueil de loisirs Lachal - Région			20 977 €
Accueil de loisirs Lachal – Agence de l'Eau			27 962 €
Accueil de loisirs Lachal – Grenoble Alpes Métropole			8 249 €
Groupe scolaire Village - Département	238 823 €	131 177 €	
Jardins familiaux – Grenoble Alpes Métropole		9 500 €	

❖ *Chapitre 27 – Autres immobilisations financières*  
2019 : 0 € – 2020 : 169 446 €

Il s'agit de la part « capital » du dispositif de la dette récupérable, expliqué plus haut. Non perçue en 2019, cette recette avait été enregistrée en reste à réaliser pour 83 353€. Prise en compte dans le résultat reporté de 2019, l'écriture de cette recette s'affiche sur l'exercice 2020.

## L'état de la dette

La commune est toujours dans une dynamique de désendettement (pas de nouvel emprunt depuis 2010).

Libellé	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Moyenne de la strate au 31/12/2019
Capital restant dû	3 425 981 €	2 951 097 €	
Encours de dette par habitant	589 €	507 €	828 €
Capacité de désendettement		< 2,5 ans	

## Les emprunts garantis

Les garanties d'emprunt octroyées par les communes sont un soutien aux organismes de logements sociaux qui permet de favoriser la construction de ces logements.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération de l'assemblée délibérante.

Le montant du capital restant dû des emprunts garantis par la commune, au 31/12/2020 est de 923 734 €.